

ARRETE n° 003PM/2026

Le Maire de CHASSE-SUR-RHONE :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2211-1 et L.2212-1 et L.2212.22, concernant les pouvoirs de police du Maire,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 Décembre 2020 portant sur les Tarifs municipaux pour les droits de places.
- Vu la demande déposée par Monsieur ALBARON Mario Place de l'hôtel de ville Centre administratif Paul Pillet 42300 Roanne, organisateur du spectacle **LA FEERIES**, Place Jules Ferry, 38670 CHASSE-SUR-RHONE du 16 au 18 février 2026.

Considérant que, d'un point de vue d'ordre public, rien ne s'oppose à la présente demande.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur ALBARON Mario est autorisé à organiser un spectacle de cirque, Place Jules FERRY 38670 Chasse sur Rhône, du 16 au 18 février 2026.

L'emplacement réservé à la venue du Cirque est spécifié par une croix sur la carte ci-dessous :



Article 2 : Aucun affichage sauvage ni de panneaux publicitaires non conformes aux textes ne seront autorisés sur la voie publique

Article 3 : Cette autorisation est accordée sous réserve de non ancrage au sol. L'occupant est tenu de respecter les normes d'hygiène, de sécurité et de salubrité durant toute la période d'occupation du domaine public

Article 4 : Remise en état des lieux : A l'expiration de la présente autorisation, le domaine public sera dégagé de tout encombrement.

Article 5 : Toute occupation privative du domaine public donne lieu à l'acquittement d'une redevance. Son montant est fixé par délibération du Conseil municipal, réévalué annuellement. La redevance sera facturée selon la délibération des tarifs en vigueur

Article 6 : L'organisateur et les participants devront respecter les dispositions de la loi N° 96-603 du 5 juillet 1996.

Article 7 : Ampliations du présent arrêté sera adressés à :

- M. le Sous-Préfet de Vienne, aux fins de dépôts
- M. le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CHASSE/RHONE
- M. ALBARON Mario

Fait à Chasse sur Rhône, le 13/01/2026
Le Maire,
Christophe Bouvier

